



## Délibération N° DEL-2021-091

-----

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 22 juin 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER.

**Dépôts de pouvoir :** M. Erwan GARGADENNEC donne procuration à M. Ludovic PINGAUD, M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Damien MONTEIL donne procuration à M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN donne procuration à Mme Mary-Line COINDAT, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Véronique FERREIRA DE MATOS est désignée secrétaire de séance.

Coeur de Ville

### 21. Fête de la bière 2021 : fixation des tarifs

Rapporteur : Corinne TONDUF

La Ville de Guéret organise la cinquième édition de la « Fête de la Bière » avec pour objectifs d'animer le centre-ville de Guéret et de mettre en valeur les brasseurs artisanaux et le savoir-faire du Limousin.

Cette manifestation aura lieu sur le haut de la place Bonnyaud les :

- Vendredi 24 septembre 2021 à partir de 18h jusqu'à 00h00.
- Samedi 25 septembre 2021 à partir de 09h00 jusqu'à 00h00.

Comme lors de la précédente édition, le « Village des brasseurs » pourra accueillir une dizaine d'exposants. Les critères qui permettront de sélectionner les brasseurs participants sont :

- 1 – Les creusois et les limousins ;
- 2 – Les participants des précédentes éditions ;
- 3 – Les premiers à envoyer leur dossier complet.

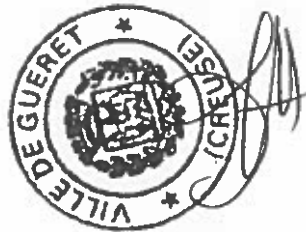
Un stand toile sera mis à disposition de chaque brasseur sélectionné.

La gestion du « Pôle Restauration » sera confiée prioritairement aux restaurateurs de la place Bonnyaud (le soir). Des animations (concert) auront lieu tout au long de l'événement.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public comme suit :

- 100 € pour les deux jours à chaque brasseur ;
- 100 € pour les deux jours au « Pôle restauration ».

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**